



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

NOTRE PATRIMOINE
A DE L'AVENIR



SOMMAIRE

Schéma institutionnel	P. 4
Projet de charte 2023 - 2028	P. 6

AXE 1 - DES PATRIMOINES POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Programme "Territoire Engagé pour la Nature" (TEN) C.A. Saumur Val de Loire	P. 12
Mise en œuvre des actions du Life CROAA contre le Xénope lisse	P. 13
RNR « Marais de Taligny » Renouveau du plan de gestion	P. 14
Natura 2000 « vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau » et vallée du Thouet	P. 16
Natura 2000 « Champagne de Méron Plaine de Douvy - Butte d'Antoigné »	P. 17
Natura 2000 « Basses vallées de la Vienne et de l'Indre »	P. 18
Natura 2000 « Complexe du Changeon et de la Roumer »	P. 19

AXE 2 - UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RESPECTUEUX DES ÉQUILIBRES ÉCOLOGIQUES ET HUMAINS

Marque « Valeurs Parc naturel régional »	P. 22
Valorisation du site des Monteaux à Vivy	P. 23
Valorisation du port de Saint-Clément-des-Levées	P. 24
Refonte du Carnet et de la Carte de découverte	P. 25
Accompagnement d'un groupe de restaurants collectifs vers plus de produits locaux de qualité	P. 26
Des tiers-lieux pour de nouveaux modes de vie, plus sobres, solidaires et résilients	P. 27
Concours Éco-Trophée	P. 28

AXE 3 - UN TERRITOIRE RESPONSABLE ET DYNAMIQUE, OUVERT À LA COOPÉRATION

Programme d'éducation au territoire	P. 32
Révitailisation de Benais : atelier interdisciplinaire d'étudiants	P. 33
Lancement du nouveau site internet du Parc	P. 34
Une expertise au service des projets d'aménagement	P. 36
Maison du Parc : quand les troglos se dévoilent	P. 37

L'ÉQUIPE DU PARC

Organigramme	P. 40
Accueil des stagiaires en 2019	P. 42

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

À l'orée de 2021, c'est sans regret que nous clôturons l'année 2020. Les pensées de la nouvelle Présidente que je suis vont d'abord à tous ceux qui ont durement subi la pandémie, frappés par le COVID ou pleurant un proche. D'autres, nombreux, ont subi de plein fouet le choc économique, conséquence inévitable de l'épidémie. C'est malheureusement toujours le cas de nombreux de nos partenaires. À l'heure où ce rapport est publié, vous redressez la tête, prêts à faire rayonner le territoire. Soyez-en remerciés.

Mais cette crise nous a aussi montré que la nature pouvait reprendre ses droits. Une baisse, hélas éphémère, de nos émissions de CO₂ - évaluées à 7% - a été constatée. La faune s'est réapproprié son territoire et nos villes, moins bruyantes, au grand plaisir de tous. Puisse cela nous faire réfléchir collectivement.



Votre Parc a, dès le mois de mars, déclenché des mesures de protection pour ses agents : télétravail, protocole sanitaire, fermeture de l'accueil de la Maison du Parc. Pour la première fois depuis sa création, notre Comité syndical s'est réuni en visioconférence et a voté en ligne notre projet de charte. Ces nouvelles méthodes de réunion ont permis la présence d'un grand nombre de Délégués, heureux de s'éviter de longs déplacements. Il nous faut réfléchir à une pérennisation de ces nouveaux modes d'organisation.

2020 est aussi une année de transition politique. Les élections municipales puis les élections d'un nouveau Bureau au Parc ont permis de renouveler nos instances. Mon élection à la présidence du Parc s'inscrit dans la continuité des mandats de mes prédécesseurs Yves Dauge, Jean-Michel Marchand et Benoit Baranger que je tiens ici à remercier chaleureusement. Je suis convaincue que le Parc doit exister par et pour les collectivités qui le composent. Il est notre maison commune. C'est avec cette volonté que nous avons adopté notre projet de charte 2023-2038. Je remercie ici tous les participants pour leurs contributions nombreuses.

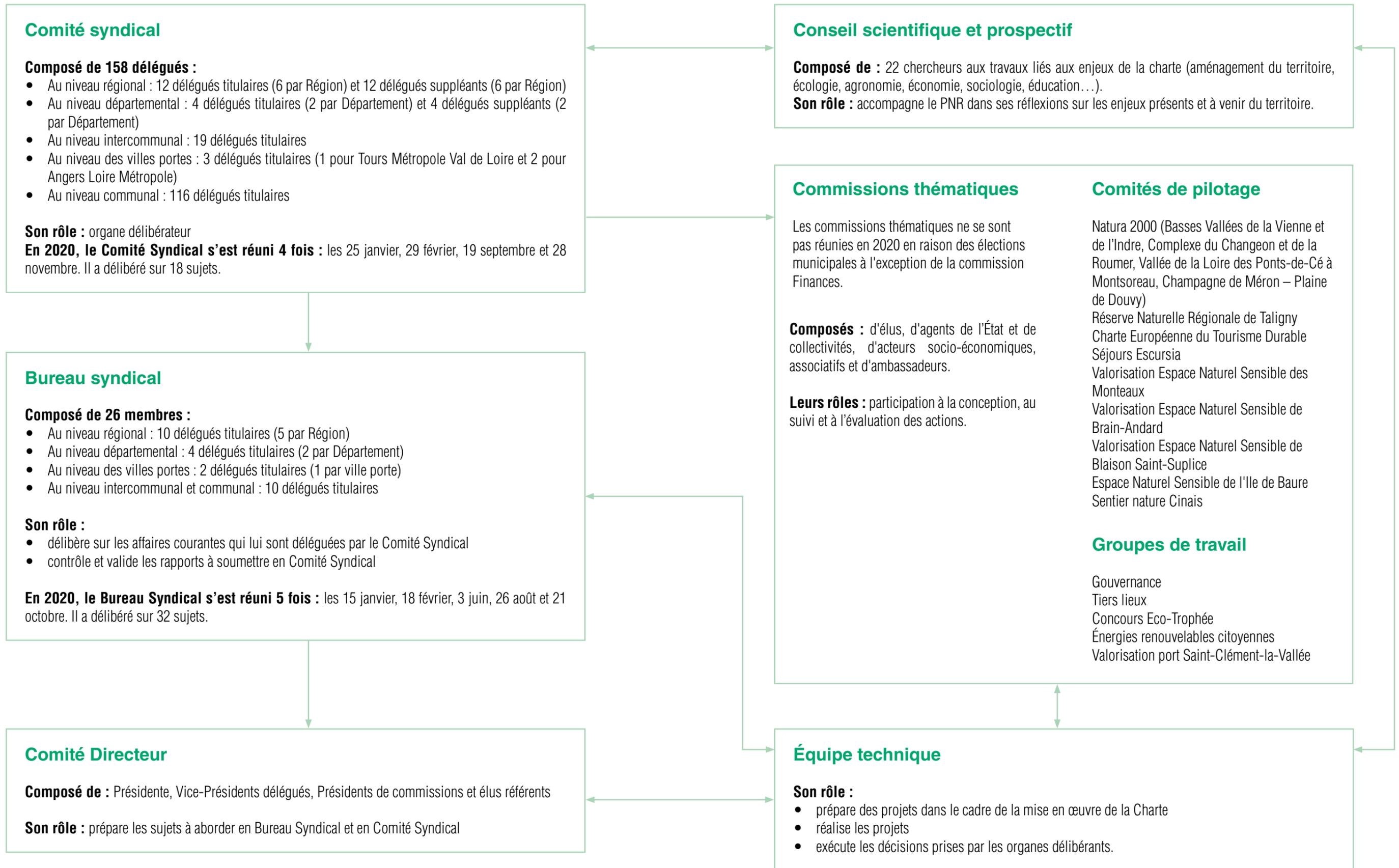
Malgré la crise sanitaire, le Parc a continué d'engager de nouvelles actions pour son territoire. Le programme « Territoire Engagé pour la Nature » a été mis en œuvre avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. La Réserve Naturelle Régionale du « Marais de Taligny » a vu son plan de gestion renouvelé. Deux programmes de valorisation de sites touristiques ont pu être menés à Vivy et au port de Saint-Clément-des-Levées. Enfin, le nouveau site internet du Parc a été lancé. Je vous invite à le consulter. Il est, je crois, un bel outil de promotion de notre territoire.

Vous retrouverez, bien entendu, dans ce rapport le détail de toutes nos actions engagées par l'équipe du Parc en 2020, sous l'impulsion des élus. Soyez persuadés que le Parc est à votre service, utilisez-le !

Sophie TUBIANA

*Présidente
du Parc naturel régional
Loire-Anjou-Touraine*

SCHEMA INSTITUTIONNEL DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN





PROJET DE CHARTE 2023-2038

FINALISATION DU PROJET

L'écriture de la nouvelle charte du Parc 2023-2038 a débuté à l'été 2019, sur la base des résultats de la concertation menée sur le territoire. Les arbitrages des élus du Bureau et la collaboration avec le Conseil scientifique et prospectif, les partenaires et les signataires, ont permis d'en définir les grandes priorités.

En fin d'année 2019, une phase de concertation avec les partenaires et signataires de la charte est lancée. Les engagements de la charte sont par la suite négociés avec chaque signataire au printemps 2020.

En prévision des élections municipales de 2020 et du renouvellement des élus du Parc, des versions provisoires du projet de charte ont été présentées aux Comités syndicaux de janvier et février 2020 : stratégie politique, sommaire du projet opérationnel,

hiérarchisation des mesures, Plan du Parc. L'objectif était de valider le travail mené par les élus du Bureau durant cette mandature, tout en laissant la possibilité aux prochains de faire évoluer le projet.

La finalisation du projet de charte s'est déroulée sur l'ensemble de l'été 2020 et une version plus aboutie a été présentée aux élus du Comité syndical à l'automne. Les EPCI du territoire et les Régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire ont ainsi porté à la connaissance du Parc, des remarques et des propositions.

Enfin, pour permettre aux nouveaux élus de s'approprier ce projet, un temps de concertation entre élus des EPCI, des Départements, des Régions et du Bureau du Parc a été mis en place début 2021.

exigence nationale. Les mesures sont la traduction opérationnelle du projet de territoire. Elles traduisent des intentions et des modalités d'intervention du Parc. Elles comprennent diverses propositions d'actions qui feront notamment l'objet de recherches de financement puis de bilans d'exécution.

Quatre documents complémentaires accompagnent et précisent le projet opérationnel sur les volets biodiversité et paysages présentant :

- Les réservoirs de biodiversité
- La Trame Verte et Bleue
- Le cahier des paysages
- La Valeur Universelle Exceptionnelle du Val de Loire UNESCO

LE CONTENU DU PROJET DE CHARTE

Le projet de charte 2023-2038 du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine se compose de plusieurs documents : un rapport de charte, un plan de Parc et des annexes règlementaires. Ces éléments sont régulièrement mis à jour sur le site Internet du Parc : www.parc-loire-anjou-touraine.fr/charte

1. LE RAPPORT DE CHARTE

Le rapport de charte du PNR Loire-Anjou-Touraine 2023-2038 est constitué de trois parties :

- 1- Du territoire au projet
- 2- Le projet opérationnel
- 3- Les documents complémentaires

La première, « Du territoire au projet », présente des éléments permettant de contextualiser le rapport de charte au regard de son territoire et de son fil conducteur : la Loire. On y trouve notamment le projet politique du Parc, équivalent à l'introduction stratégique du « projet opérationnel ».

Le projet opérationnel, lui, se décline en 4 vocations, 13 orientations et 33 mesures. Les termes, « vocations », « orientations » et « mesures » répondent à une



Avril 2019 à avril 2020
Présentation des propositions aux élus et rédaction du projet de charte

Mars et mai 2021
Délibération du Comité syndical et des Conseils régionaux sur le projet

2022
Avis de l'Autorité environnementale, enquête publique et examen final du ministère

2022

2020

2021

2022

2023

Avril 2020 à fév. 2021
Négociations et concertation avec les collectivités

2021
Avis du CNPN, de la FPNRF et du Préfet de Région sur le projet de charte

2023
Délibération des collectivités, approbation de la charte et décret de classement

2. LE PLAN DU PARC

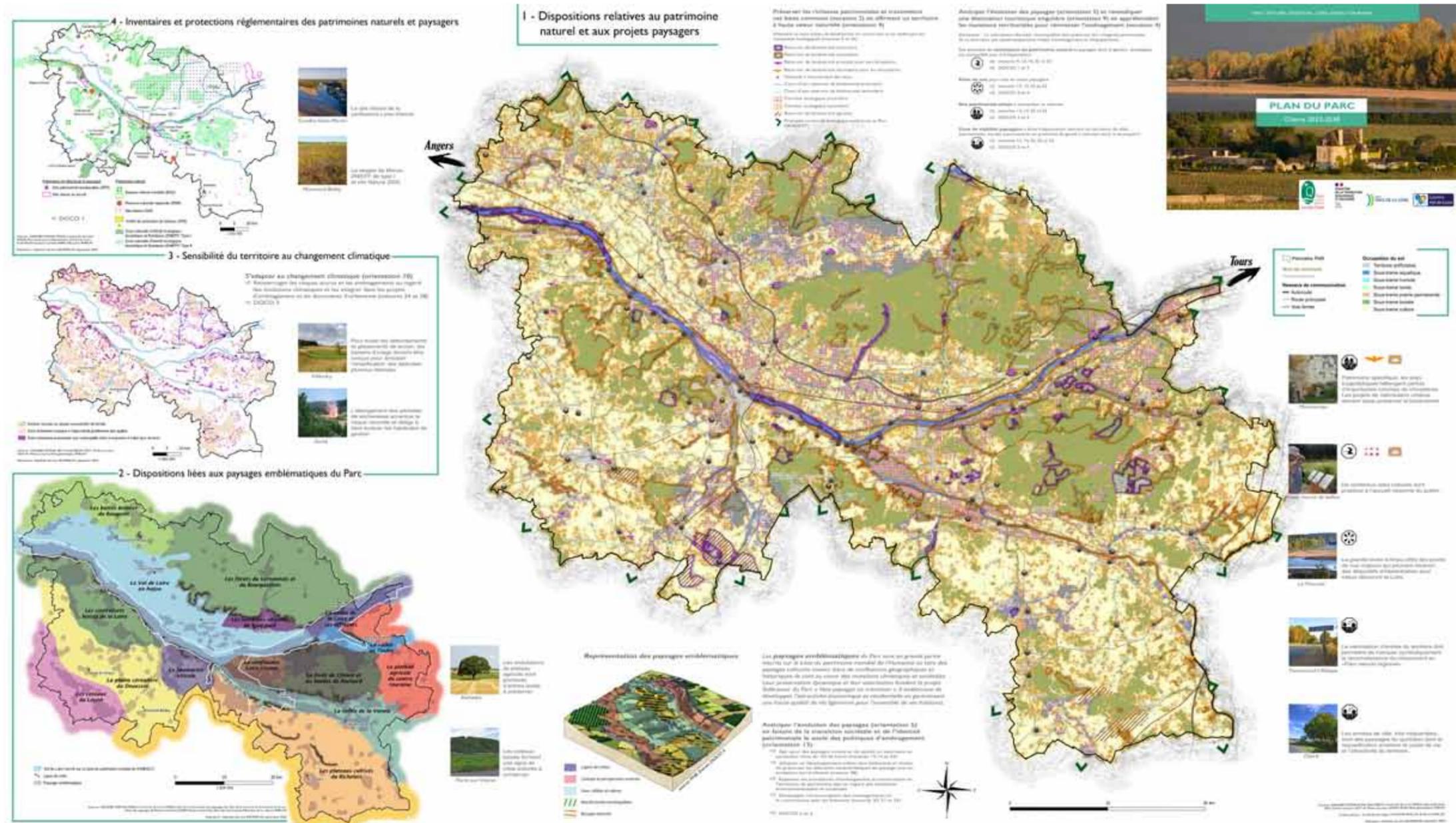
Le Plan de Parc est la traduction cartographique du projet politique. Il localise des engagements adaptés à des enjeux patrimoniaux spécifiques. Des dispositions particulières sont proposées aux signataires de la charte et aux partenaires. Cela permet de différencier et de prioriser des ambitions paysagères et environnementales. Ces dispositions font l'objet d'un encart dans les mesures concernées.

Le Plan de Parc est une pièce maîtresse du projet de territoire. D'une manière générale, les schémas de cohérence territoriale (SCoT) doivent intégrer ses dispositions afin d'être compatibles avec les orientations du Parc. Les incidences réglementaires, vis-à-vis des documents d'urbanisme y sont donc spécifiées. Elles sont toutefois à relativiser au regard des évolutions législatives et des temporalités des procédures de révisions / modifications.

Mais son but essentiel est d'attirer l'attention des porteurs de projet, d'aménagement ou de planification, sur les informations que le Parc peut leur apporter. Ainsi alertés, ceux-ci sont incités à contacter le Parc le plus tôt possible dans leur démarche pour accéder à ses informations et bénéficier de conseils, voire d'un accompagnement.

Des dispositions déclinées en prescriptions, préconisations et recommandations. Ces 3 niveaux expriment un engagement différencié des signataires pour la conservation des qualités patrimoniales reconnues au territoire classé Parc. Elles sont décrites dans les fiches mesures.

Des projets, connus ou potentiels, de valorisation, d'interprétation ou de reconquête de sites paysagers et/ou naturels. L'identification de ces lieux permet d'illustrer des possibilités d'action sur le territoire selon des principes de respect des patrimoines, d'écoconception et de gouvernance partagée avec tous les acteurs locaux concernés. Leur localisation reste cependant approximative et non exhaustive. Il s'agit ainsi d'exprimer des exemples de projets qui pourraient être menés sur le moyen et long terme.



3. LES ANNEXES RÉGLEMENTAIRES

Enfin, le projet de charte est composé d'annexes réglementaires qui compléteront la charte 2023-2038 au fur et à mesure de la procédure. En 2020, le projet de charte comprenait les annexes suivantes :

- Diagnostic d'évolution du territoire 2008-2019.
- Évaluation de la mise en œuvre de la charte du PNR Loire Anjou Touraine / Période 2008 – 2018.
- Audit du bilan évaluatif de la mise en œuvre de la charte du PNR.
- Note d'évolution de la charte.



AXE 1

**DES PATRIMOINES
POUR LES
GÉNÉRATIONS
FUTURES**

PROGRAMME "TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE" (TEN) C.A. SAUMUR VAL DE LOIRE

L'initiative des "Territoires Engagés pour la Nature" (TEN) a pour objectif de mobiliser les collectivités autour d'un plan d'actions en faveur de la biodiversité. Il s'agit d'inscrire les collectivités dans une démarche cohérente de progrès continu en faveur de la nature, avec une prise en compte de cette thématique dans tous leurs domaines d'intervention.

Dans ce cadre, le Parc accompagne la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et chacune de ses communes en identifiant des projets communaux ou communautaires.

Un plan d'action général d'une durée de 3 ans a été défini et déposé auprès de la Région en juillet 2020. Ce programme contient **9 actions et 23 opérations** ; il permet le recrutement d'un animateur, financé à 80%, pendant la période d'activité du TEN.

Neuf actions sont portées par le TEN :

1. Renforcer l'acquisition des connaissances sur les zones humides, assurer leur restauration et leur valorisation.
2. Mettre en œuvre des actions participatives en faveur de la biodiversité.
3. Accompagner la mise en œuvre de l'écopâturage sur les espaces naturels et semi-naturels du territoire de l'agglomération.
4. Valoriser l'arbre hors forêt sur le territoire.
5. Développer la nature en ville.
6. Valoriser la biodiversité dans l'attrait touristique du territoire.
7. Proposer une offre de formation à destination des élus et agents des collectivités.
8. Sensibiliser les agriculteurs à la biodiversité.
9. Assurer l'animation générale du projet de territoire.



CHIFFRES CLÉS

Restauration de **3 annexes hydrauliques** dans le cadre du Contrat pour la Loire et ses annexes (CLA) porté par la CASVL, Restauration de **3 zones humides** dans le cadre du Contrat Nature 2050 porté par le PNR, **2 atlas de Biodiversité Communale (ABC)** portés sur les communes de la CASVL et du PNR (à déterminer), Mise en place d'**écopâturage sur 21 sites** (ZI de Méron, 20 STEP de la CASVL).

FINANCEMENT

Budget global : 2 514 343,45 € HT

Autofinancements (PNR ou communes) : 36 %
 Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 26 %
 Région Pays de la Loire (TEN ou Contrat de Parc ou Contrat Nature) : 18 %
 Europe, via le FEDER : 7 %
 Département de Maine-et-Loire : 6 %
 Europe via Natura 2000 : 0,8 %
 État : 0,7 %
 Office Français pour la Biodiversité : 0,7 %
 C.A. Saumur Val de Loire : 0,5 %
 Région Centre-Val de Loire : 0,4 %
 Autres : 2,5 %

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU LIFE CROAA CONTRE LE XÉNOPE LISSE



Le Xénope lisse (*Xenopus laevis*) est un amphibien exotique importé d'Afrique australe pour servir de modèle biologique en laboratoire. Introduite dans le milieu naturel suite à la fermeture d'un élevage dans le nord des Deux-Sèvres dans les années 1980, l'espèce s'est acclimatée et a colonisé les plans d'eau alentour. Le Xénope est désormais présent dans le sud du Maine-et-Loire et le nord de la Vienne.

Il représente une menace pour la biodiversité aquatique locale. Il prédate la faune (amphibiens, têtards, larves et pontes, petits poissons, insectes aquatiques...) et entre en concurrence avec elle pour l'alimentation et l'habitat. Il est également porteur sain d'une maladie mortelle pour les amphibiens locaux.

C'est pour palier à ce problème que la Société Herpétologique de France a mis en place le projet LIFE CROAA (Control strategies Of Alien invasive Amphibians in France) depuis 2016 et dont le Parc est partenaire.

CHIFFRES CLÉS

105 plans d'eau piégés
150 jours de piégeage réalisés
1932 Xénopes lisses capturés

L'objectif de ce projet est de réguler les populations de Xénope afin de limiter leurs impacts et surveiller l'avancée de l'espèce. Le Parc a pour cela recruté une technicienne spécialement formée afin de mettre en œuvre un piégeage sur les plans d'eau colonisés. Dans le but d'améliorer les techniques et l'efficacité des captures, différents pièges et appâts ont été testés.

En 2019, l'efficacité d'un piège expérimental constitué d'une nasse dans une bourriche flottante, notamment sur les bassins de lagunage a été mise en évidence. Ce piège a donc fait l'objet d'un nouveau test en 2020 et a conforté les résultats de l'année précédente avec une efficacité de +157% par rapport aux nasses classiques. Divers appâts ont également été testés pour trouver celui dont l'attractivité serait la meilleure. Les résultats ne se sont pas révélés particulièrement concluants jusqu'à la découverte des croquettes à écrevisses. Ce nouvel appât a donné des résultats intéressants qui devront être confirmés en 2021.

FINANCEMENT

Cout total : 188 860 € TTC
 sur 6 ans (2016-2022)
 Europe (Life) : 60 %
 Autofinancement PNR : 22 %
 Région Centre-Val de Loire : 18 %

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

RNR « MARAIS DE TALIGNY » RENOUVELLEMENT DU PLAN DE GESTION



Le marais de Taligny est une zone humide d'un grand intérêt pour la biodiversité qu'il abrite. Il est composé d'habitats naturels devenus rares en région Centre-Val de Loire, notamment les prairies tourbeuses et les grandes roselières. Situées sur la commune de La Roche-Clermault, plus de 450 espèces végétales s'y épanouissent, et près de 580 espèces de faune, dont plusieurs sont menacées au niveau régional, comme le Butor étoilé (oiseau), l'Agrion de Mercure (libellule) ou encore le Castor d'Europe.

Depuis février 2014, le site bénéficie d'un classement en Réserve Naturelle Régionale (RNR), sur une surface de 20 ha et un plan de gestion a été mis en œuvre pendant 6 ans (2015-2020) en co-gestion avec le Parc et la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire.

L'année 2020 a été marquée par la finalisation d'importants travaux de restauration hydraulique du site (réalisés par le Syndicat des Bassins du Négron et du St-Mexme) et l'engagement d'une étude pour le renouvellement du plan de gestion.

Le premier plan de gestion arrivant à terme, un bilan était nécessaire pour analyser l'ensemble des actions réalisées ces 6 dernières années (travaux, entretiens, suivis naturalistes ...) et définir la trame d'un nouveau plan de gestion de la RNR sur la période 2022-2033. Le CPIE Touraine Val de Loire a été missionné pour effectuer ce travail sous la direction du Parc.

Ainsi, l'évaluation du premier plan de gestion a été achevée fin 2020 et la rédaction du nouveau document a été engagé en concertation avec tous les acteurs de la réserve (élus, associations, usagers, représentants de l'État et des collectivités) et s'achèvera en 2021.

De plus, une proposition d'extension du périmètre de la RNR a été proposée dans le cadre de ce travail, afin d'intégrer 15 ha supplémentaires concernant les parcelles communales et intercommunales au nord du marais.

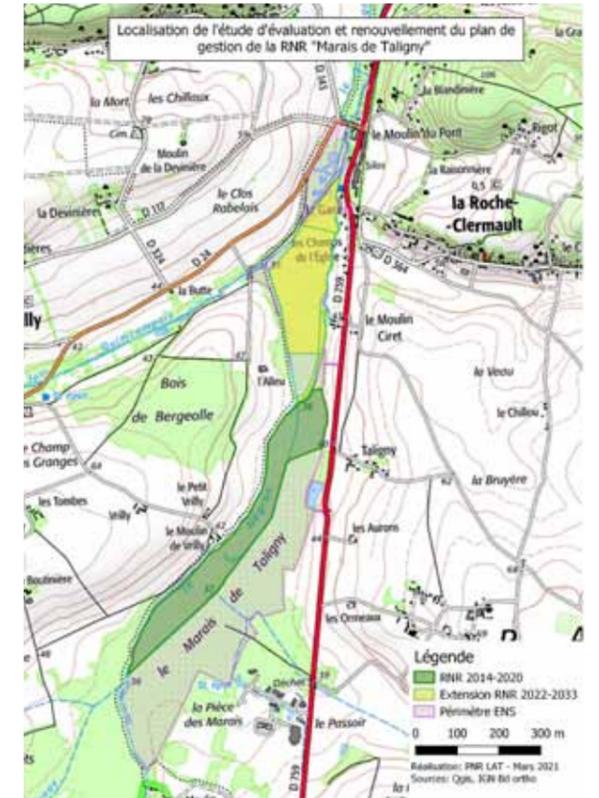


CHIFFRES CLÉS

20 ha de réserve
bientôt augmentée à 35 ha.
85 ha de marais classés
en espace naturel sensible
1036 espèces recensées

PARTENAIRES :

Communes de Seully et de La Roche-Clermault
Communauté de communes de Chinon, Vienne et Loire
Syndicat des bassins du Négron et du St Mexme
Région Centre-Val de Loire
Conseil départemental d'Indre-et-Loire
Direction départementale des territoires 37
DREAL Centre-Val de Loire
Office national des forêts
Office français de la biodiversité
LPO Indre-et-Loire
CPIE Touraine – Val de Loire
Fédération de Chasse 37
Association de chasse « la Rabelaisienne »
Association de randonnée « Les Randonneurs rabelaisiens »
Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques 37
Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne



FINANCEMENT

Investissement : 58 397€ HT

Europe (FEADER) : 50 %
Région Centre-Val de Loire : 31,6 %
Conseil départemental d'Indre-et-Loire : 17,6%
Autofinancement Parc 0,8%



ANIMATION DU SITE NATURA 2000 « VALLÉE DE LA LOIRE DES PONTS-DE-CÉ À MONTSOREAU » ET VALLÉE DU THOUET



Pelouse à Orpins sur sol sableux

Le Parc naturel régional assure l'animation du site Natura 2000 depuis 2004, en vue de permettre la meilleure cohabitation possible entre activités humaines et biodiversité. Malgré le confinement, l'animation mise en œuvre avec la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire a permis d'accompagner 19 éleveurs dans le renouvellement de leurs engagements en contrats « MAEC » pour préserver la biodiversité des prairies inondables du Val de Loire.

Une demi-journée de démonstration de barre d'effarouchement, outil simple permettant de diminuer la mortalité de la petite faune lors des fauches et

moissons, a pu être organisée fin juin à Brain-sur-Allonnes, grâce au GAEC de la Grande Prairie et à la Fédération départementale des Chasseurs d'Anjou. Si le confinement a laissé espérer un printemps favorable à la reproduction des oiseaux nicheurs des grèves de Loire, la montée de la Loire tardive en juin a noyé couvées et espérances. La deuxième ponte a rarement été possible, et lorsqu'elle l'a été, les très nombreux dérangements d'origine humaine à partir de juin ont empêché les farouches Sternes de mener leurs couvées à terme. Espérons que la sensibilisation des usagers, qui se poursuit, portera ses fruits l'an prochain.

CHIFFRES CLÉS

19 exploitations d'élevage ont renouvelé leurs engagements en faveur de la biodiversité des prairies.

360 hectares de prairies engagés en contrats MAEC en 2020 pour 1 an.

Seuls 20 couples de Sterne naine (sur 150) et **8 % des 273 couples de Sterne pierregarin** installés au printemps ont pu amener des poussins à l'envol ; c'est la pire année connue depuis 1980 !

FINANCEMENT

Budget prévisionnel : 75 835 €
Financement mutualisé avec le site N2000 Champagne de Méron

DREAL des Pays de la Loire : 50 %
FEDER : 50 %



MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME NATURA 2000 SUR LE SITE « CHAMPAGNE DE MÉRON PLAINES DE DOUVY - BUTTE D'ANTOIGNÉ »



Suivis des oiseaux 2020 :

D'un point de vue ornithologique, le fait le plus marquant est sans doute l'arrivée, la nidification et l'hivernage d'Elanion blanc. Il s'agit d'un faucon à tête blanche, à plumage gris clair, aux yeux rouge vif. Ce rapace, très rare en France, niche habituellement en Afrique tropicale et au sud de l'Asie. Ces dernières années, cette espèce en expansion colonise l'Europe via le Portugal et l'Espagne. Elle est inscrite sur les conventions de Bonn, Berne, et dans la Directive Oiseaux. Première population du Parc, cette population est déjà d'importance régionale, car les effectifs locaux représentent une part significative des populations françaises.

Suivis agricoles 2020 :

La LPO, en 2020, a fait une corrélation entre la présence de nids d'Outarde canepetière, l'espèce phare du site et la répartition des jachères MAEC. Il apparaît nettement que ces jachères sont essentielles à la reproduction de l'Outarde. Le maintien d'un dispositif contractuel attractif est indispensable au maintien de ces jachères et donc au maintien des conditions de vie de ces oiseaux sur le territoire.

En 2006, dans l'objectif de préserver un cortège ornithologique des plus remarquables de la Région Pays-de-Loire, la Zone de Protection Spéciale de la « Champagne de Méron – Plaines de Douvy » a été mise en place.

Au travers de Natura 2000, avec les acteurs locaux, un programme d'actions a été déployé permettant la préservation du patrimoine naturel tout en permettant le maintien d'activités économiques, notamment agricoles.

CHIFFRES CLÉS

2 types de MAEC principalement pris par les agriculteurs : mesures HERBE 1A (plus de 75 %) et HERBE 2B.

74 parcelles, soit 193 ha engagés en mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

22 exploitations accompagnées (rendez-vous en visioconférence et expertises parcelaires) pour la souscription de MAEC

FINANCEMENT

Budget prévisionnel : 75 835 €
Financement mutualisé avec le site N2000 Vallée de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau

DREAL des Pays de la Loire : 50 %
FEDER : 50 %



ANIMATION DU SITE NATURA 2000 « BASSES VALLÉES DE LA VIENNE ET DE L'INDRE »



Désigné au titre de la Directive Oiseaux, ce site de vallées inondables accueille 16 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire. Les oiseaux des prairies de fauche (Râle des genêts, Tarier des prés, Bruants, etc.) y sont particulièrement vulnérables : disparition de prairies, fauches précoces et rapides, dans un contexte de réchauffement climatique.

L'animation est prioritairement orientée sur ces espèces en concertation avec les agriculteurs. 2020 a été marquée par le retour du Râle sur le site en val de Vienne, après une année d'absence. Mais la population reste très fragile. Le suivi des fauches a permis de prouver sa reproduction avec l'observation de juvéniles. Une mesure d'urgence a été conventionnée avec l'Écomusée du Véron pour mettre en refuge un hectare de prairie.

L'emploi de la barre d'effarouchement a été amplifié, avec 2 exploitants supplémentaires à l'utiliser. Au moins 80 ha ont été fauchés avec cet outil limitant la mortalité animale.

FINANCEMENT

Fonctionnement : 75 137 € TTC

Europe (FEADER Centre-Val de Loire) : 50 %
État (DREAL Centre-Val de Loire) : 50 %

Une Spatule blanche équipée d'une balise GPS a réalisé un passage hivernal sur le site au niveau de Savigny-en-Véron.

Le concours général agricole « Pratiques agro-écologiques Prairies & Parcours » a été proposé en partenariat avec la SEPANT pour la première fois aux éleveurs du site dans les catégories « fauche exclusive » et « prairies en pâturage prioritaire ». Il a permis, avec les 7 membres du jury, de valoriser le travail des exploitants sur l'équilibre production fourragère / préservation de la biodiversité.

Un protocole de suivi de la chalarose du frêne a débuté en 2020 sur le site pour évaluer l'impact local de cette maladie fongique en contexte bocager sur les arbres têtards.

CHIFFRES CLÉS

Râle des genêts : **2 mâles chanteurs** entendus et **2 nichées** observées
1 contrat Natura 2000 en cours sur 7 ha (Beaumont-en-Véron)
Concours « Prairies » : **8 éleveurs participants** et 11 parcelles visitées
MAEC 2020 : **14 diagnostics**, 453 ha de demande d'engagement + 3 mesures système ; soit environ **1066 ha engagés** au total sur **44 exploitations**.



ANIMATION DU SITE NATURA 2000 « COMPLEXE DU CHANGEON ET DE LA ROUMER »



Désigné au titre de la Directive Habitats, Faune, Flore, ce site remarquable rassemble 17 habitats et 18 espèces d'intérêt européen.

Il accueille l'unique population d'Azuré de la Sanguisorbe de Touraine. Ce papillon très rare fait l'objet d'un comptage triennal par le Parc. En 2020, le recensement estival indique une diminution de l'effectif (-20%) par rapport à l'année 2017.

Cette constante baisse s'explique par une diminution des surfaces d'habitat favorable (prairies humides à

CHIFFRES CLÉS

29 individus d'Azuré de la sanguisorbe observés en 2020
Environ **3,3 ha de prairies rouvertes** (Benais, Bourgueil)
1 projet de Charte Natura 2000 sur un étang privé (Savigné-sur-Lathan)
1 projet de restauration sur plusieurs ha de landes (Restigné)

Sanguisorbe), liée à la fermeture des prairies et par des fauches inadaptées en période de reproduction. La mise en place de travaux de réouverture (bûcheronnage, broyage...) sur 3 parcelles à fort enjeu pour l'espèce en bord de Changeon fait espérer une amélioration prochaine de la situation (initiative privée après sensibilisation et restauration de corridors écologiques pilotée par la LPO Touraine avec soutien financier de l'Agence de l'Eau et d'EDF). Pour renforcer la protection de l'espèce et de son habitat, une réflexion a été enclenchée pour créer un Espace naturel sensible (ENS) en vallée du Changeon.

La population d'Écrevisse à pattes blanches du site est, hélas, considérée comme éteinte.

L'action en faveur des landes humides et des pare-feux patrimoniaux (présence de la Gentiane des marais et de l'Azuré des mouillères) s'est poursuivie avec l'association CAUDALIS sur les Landes de Saint-Martin. Une concertation DDT/ONF/communes sur la gestion du risque incendie et la préservation d'espèces protégées a été initiée et doit se poursuivre. Des échanges fructueux avec la commune de Restigné et l'ONF en 2020 devraient permettre la restauration d'une lande humide fin 2021-début 2022.

FINANCEMENT

Fonctionnement : 26 859 € TTC

Europe (FEADER Centre-Val de Loire) : 50 %
État (DREAL Centre-Val de Loire) : 50 %





AXE 2

**UN DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
RESPECTUEUX
DES ÉQUILIBRES
ÉCOLOGIQUES
ET HUMAINS**

MARQUE « VALEURS PARC NATUREL RÉGIONAL »



Engagés ensemble pour la préservation de l'environnement, l'économie locale, le bien-être des femmes et des hommes, les Parcs naturels régionaux s'attachent à la valorisation des ressources naturelles et culturelles propres à leur territoire.

En 2016, dans cette perspective de développement durable, les Parcs ont créé la marque commerciale « Valeurs Parc naturel régional ».

La marque peut être attribuée à des produits, prestations d'accueil et savoir-faire, selon des critères qui traduisent les valeurs essentielles des Parcs.

Les bénéficiaires signent une convention avec le Parc de 5 ans, dans laquelle ils s'engagent à respecter les critères préalablement définis et doivent s'acquitter d'une redevance annuelle. En raison de la crise sanitaire et de facto économique connue par ces entreprises, les membres du Bureau ont voté l'exonération des redevances 2019, 2020 et 2021.

CHIFFRES CLÉS

6 nouveaux hébergeurs bénéficiaires
6 formations « Alimentation » annulées (COVID)
Salons tourisme de Rennes et Nantes annulés (COVID)
Vidéos promotionnelles: **48 280 vues / 5250 interactions**

En 2020, les actions mises en œuvre pour accompagner la relance de l'activité économique sont :

- Édition d'un guide recensant et présentant les entreprises marquées.
- Campagne de promotion avec l'Agence départementale du tourisme Touraine : 15 jours consécutifs sur leur site Internet. Diffusion du 16 au 30 mars et du 1er au 14 juin, en première page, dans la rubrique "Art de vivre" + un bandeau promotionnel « marque » dans la newsletter de l'ADT, envoyée à leurs 100 000 abonnés.
- Rédaction de 14 idées séjours par une journaliste pour le site Internet du Parc (rubrique Destination Parc / Idées séjours/ Nos inspirations séjours).
- Diffusion de 6 vidéos promotionnelles.

FINANCEMENT

Fonctionnement : 8 735 €
Région Pays de la Loire : 50 %
Région Centre-Val de Loire : 50 %

VALORISATION DU SITE DES MONTEAUX À VIVY



Exploité jusqu'en 2019, le plan d'eau de la sablière des Bois des Monteaux se situe face à l'étang des Monteaux, espace récréatif aménagé. Ce nouveau plan d'eau de 34 ha est aujourd'hui un site majeur de l'ornithologie angevine. Identifié au titre des Espaces naturels sensibles par le Département de Maine-et-Loire, la vocation environnementale du site fait de longue date consensus entre les différents partenaires historiques que sont : la commune de Vivy, le Conseil départemental de Maine-et-Loire, la LPO Anjou et le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

À ce jour, près de 200 espèces d'oiseaux ont pu être observées. Toute l'année, le site est fréquenté par les uns ou les autres, pour faire une halte migratoire, passer l'hiver ou se reproduire. Un premier plan de gestion est élaboré par la LPO Anjou et aboutit à la définition de deux objectifs opérationnels :

- Développer la conservation et la connaissance du site : protection et restauration de l'état écologique des milieux aquatiques et terrestres, protection de la biodiversité remarquable ou ordinaire, préservation du rôle fonctionnel des habitats aquatiques : création d'un îlot, d'une mare, d'une crique à pentes douces et maintien d'un îlot boisé.
- Valoriser le site auprès des publics : politique de médiation, équipements de découverte et outils de promotion/communication.

En 2020, le Parc a assisté le maître d'ouvrage communal pour définir les publics cibles, thématiques à traiter, fil conducteur de la découverte, choix des outils de valorisation, consultation d'entreprises, rédaction des textes, suivi de la création du mobilier et de son implantation.

CHIFFRES CLÉS

1 fléchage directionnel
1 aire d'accueil du public sur le site récréatif
1 parcours de découverte sur le site de nature : équipements utiles à la sécurité des espèces et du public, observatoire pouvant accueillir un groupe, une palissade d'observation et une signalétique de médiation

FINANCEMENT

Investissement : 113 887 €
Europe (FEDER Pays de la Loire) : 40 %
Commune : 20 %
Département de Maine-et-Loire : 20 %
Région Pays de la Loire : 20 %

VALORISATION DU PORT DE SAINT-CLÉMENT DES-LEVÉES



En rive droite de la Loire, entre Saumur et Angers, Saint-Clément-des-Levées se situe dans le site classé UNESCO et sur la véloroute à succès Loire à Vélo.

L'histoire de cette petite cité des bords de Loire est intimement liée à celle de la marine marchande. Aux 18^e et 19^e siècles, la marine est à son apogée. Saint-Clément-des-Levées compte alors jusqu'à 7 ports et concentre une part importante du trafic fluvial de la région. Les marinières viennent grossir la population du village et de nombreuses maisons du bourg sont construites.

Grâce à leurs dons, une imposante église est bâtie et trône au centre du village. Elle est dédiée à saint Clément, saint patron des marinières. Qualifiée de "cathédrale des marinières", c'est une église d'orgueil

tournée vers le fleuve royal, et non vers Jérusalem. À la sortie des offices, elle offre aux fidèles un panorama exceptionnel sur la Loire. Les marinières firent également édifier quelques chapelles votives juchées sur la levée dont trois subsistent. Ce passé prestigieux se transmet encore aujourd'hui grâce au musée Loire et métiers dont une partie des collections est accueillie dans l'église, ouverte au public.

Afin de mettre en avant l'histoire de la commune et ses patrimoines, d'encourager les cyclotouristes à visiter l'église et à faire une pause dans les commerces du village, la commune a souhaité mettre en place avec le Parc un équipement de valorisation de l'histoire du village sur le port. Ce dernier est judicieusement situé puisqu'il est le long de la Loire à Vélo et juste en contrebas de la place du village, de l'église et des commerces.

CHIFFRES CLÉS

- 1 pupitre en lave émaillée** : « Les marinières et leur saint patron, saint Clément »
- 1 pupitre en lave émaillée** : « Le port au temps de la marine de Loire »
- 1 pupitre en lave émaillée** : « L'église et les chapelles votives »

FINANCEMENT

Investissement : 7 148 €
Région Pays de la Loire : 70,2%
Commune : 29,8%

REFONTE DU CARNET ET DE LA CARTE DE DÉCOUVERTE



Agenda des animations nature & patrimoine

Le Parc s'engage à proposer des animations qui permettent d'approcher et de comprendre nos richesses. Elles sont possibles grâce à l'engagement de plus de 25 professionnels et associations, investis dans la valorisation des patrimoines, et au Parc qui fédère ces volontés autour d'une démarche qualité et d'un programme annuel d'animations.

Ces sorties sont préalablement auditées par un agent du Parc puis contrôlées régulièrement afin de vérifier le respect des exigences obligatoires de la démarche qualité. Lors de chaque sortie, l'animateur remplit avec les participants une fiche bilan. Tous les ans, les données récoltées sont partagées avec l'ensemble des intervenants à l'occasion d'une réunion et permettent de définir les ajustements à apporter comme les nouveautés attendues du public pour planifier au

mieux les prestations de l'année suivante. En 2020, le Carnet de découvertes a fait l'objet d'une refonte pour proposer en 2021 de nouveaux nom et graphisme.

Carte touristique

Elle présente et localise les produits existants et les nouveautés proposées ou valorisées par le Parc tous les ans : sentiers d'interprétation, circuits patrimoine, bénéficiaires de la marque, espaces naturels aménagés, circuits équestres/VTT, fiches rivière...

C'est le seul document pratique gratuit qui présente sur une même carte des territoires de Touraine et d'Anjou, tenant ainsi compte de la mobilité touristique. En cohérence avec le nouveau site Internet du Parc, cet outil fait également l'objet d'un travail en 2020 pour faire peau neuve en 2021 avec une nouvelle charte graphique et de nouvelles rubriques.

CHIFFRES CLÉS

197 sorties
461 dates proposées
168 annulations (COVID)
5217 participants

FINANCEMENT

Fonctionnement : 24 778 €
Région Pays de la Loire : 80,7%
Autofinancement PNR : 19,3%

ACCOMPAGNEMENT D'UN GROUPE DE RESTAURANTS COLLECTIFS VERS PLUS DE PRODUITS LOCAUX DE QUALITÉ



Depuis plusieurs années, le Parc Loire-Anjou-Touraine accompagne les restaurants collectifs dans leur recherche de produits locaux de qualité pour leurs approvisionnements.

En 2015, sous l'impulsion du Parc, un groupe de restaurants volontaires se crée en Indre-et-Loire. Animé par le PNR et accompagné par la Chambre d'Agriculture, le GABBTO et le Conseil Départemental, il a pour but de trouver des solutions concrètes pour améliorer la qualité des services de la restauration collective.

Malgré la crise sanitaire, les établissements du groupe continuent, en 2020 à se réunir pour élaborer des stratégies d'approvisionnement auprès des producteurs locaux. Ils ont notamment fait la rencontre de deux entreprises : la Champignonnière

des figuiers à Cinq-Mars-la-Pile et la Ferme du joyeux laboureur à Marcay (cf. photo ci-dessus), qui produit des légumes secs et des pâtes paysannes. Ces visites viennent compléter les partenariats déjà établis sur de nombreux autres produits (fromage de chèvre, huile, pomme, farine...).

Le travail et les rencontres du groupe tout au long de l'année, ont également permis de préparer la future mise en place du volet approvisionnement des restaurants collectifs de la loi EGALIM (Équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous). À partir du 1er janvier 2022, les établissements devront proposer au moins 50 % de produits de qualité et durables, dont 20 % minimum de produits biologiques. Un objectif ambitieux qui demande l'engagement de chacun.

CHIFFRES CLÉS

8 établissements régulièrement mobilisés
10 producteurs concernés

FINANCEMENT

20 jours de chargés de mission Parc consacrés à l'accompagnement du groupe



DES TIERS-LIEUX POUR DE NOUVEAUX MODES DE VIE, PLUS SOBRES, SOLIDAIRES ET RÉSILIENTS



Le Parc Loire-Anjou-Touraine et 30 acteurs en Pays de la Loire mènent une action-recherche sur la Transition Énergétique et Sociétale (TES) : ils étudient les conditions d'émergence de projets collectifs, en lien avec les politiques des EPCI et qui permettent d'adopter des modes de vie plus sobres, résilients et solidaires.

Les tiers-lieux, des espaces diversifiés accueillant coworking, fablabs, ressourceries, friches culturelles... sont présents dans tous les EPCI en transition. Pour comprendre leur action sur ces territoires, le Parc a co-piloté avec le collectif TES, un groupe de travail autour des tiers-lieux. Il a ainsi formulé quelques propositions.

➤ Ces espaces tiers sont porteurs de transition dès lors qu'ils permettent à différentes activités et divers publics de coexister et de tisser des liens au sein d'un même lieu.

➤ Ils sont fondés sur les besoins des usagers et des habitants du territoire. Leur fonctionnement ou leur offre de services intègre la notion de sobriété ;

➤ Les communautés d'acteurs qui pilotent ces lieux mènent une réflexion pour partager la gouvernance et renforcer la capacité d'agir de chacun, pour son projet collectif.

➤ Ils peuvent devenir de véritables accélérateurs de l'évolution des modes de vie s'ils s'ancrent à leurs territoires, aux autres initiatives privées locales et surtout aux politiques publiques des EPCI.

Les travaux de TES ont débouché sur un « transitiomètre des tiers-lieux », sorte de baromètre qui aide les porteurs de projet à se positionner vis-à-vis de la transition et à évoluer à leur rythme. Suite à la journée technique organisée en septembre 2020 à Avoine, le réseau des tiers-lieux du Parc voit le jour. Les usagers de la maison intergénérationnelle d'Avoine ont accepté d'interroger leur fonctionnement et, en retour, ont sollicité le Parc pour faciliter leur coopération.

CHIFFRES CLÉS

8 partenaires à l'échelle régionale
2 notes pour définir le concept de tiers-lieux de transition et **1 transitiomètre**
63 participants à la journée technique
une vingtaine de tiers-lieux en réseau à l'échelle du Parc

FINANCEMENT

Journée technique : 467 €
Région Pays de la Loire : 100 %

Volontaire service civique : 1000 €
Autofinancement PNR : 100 %



ENGAGER COLLECTIVITÉS ET ENTREPRISES DANS UNE DYNAMIQUE DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

I CONCOURS ÉCO-TROPHÉE



Le concours Éco-Trophées du Parc a pour objectifs :

- la reconnaissance du territoire en tant qu'espace économique de qualité, riche d'acteurs engagés dans un développement respectueux de l'environnement naturel et humain ;
- la valorisation des entrepreneurs répondant aux enjeux de la transition énergétique, écologique et sociétale ;
- mais également, pour cette 10^e édition, la volonté de vulgariser les démarches d'économie circulaire, défendant la préservation des ressources et appuyant les coopérations inter-entreprises.

Cette opération est ouverte à l'ensemble des entreprises implantées sur le Parc, y compris associations employeuses et coopératives. Elle concerne des réalisations qui s'inscrivent dans la préservation de la biodiversité et des paysages, la préservation des ressources naturelles et énergétiques ou l'innovation sociale et l'implication territoriale.

Lancé peu de temps avant le confinement imposé par la crise sanitaire, le concours a connu deux ajustements pour prolonger la phase de candidatures et l'ouvrir aux jeunes entreprises ayant a minima un an d'activité sur le territoire. 28 dossiers ont été déposés.

Les candidats nominés ont été rencontrés en juin et juillet et la réunion du jury s'est bien déroulée le 17 septembre 2020. Afin de susciter l'intérêt des habitants pour ces initiatives d'entreprises, un prix du public était proposé via le site internet du Parc ; il a également connu le succès avec 1353 votes.

Malheureusement, la cérémonie de remise des prix prévue le 16 novembre 2020 a dû être annulée et son report est envisagé en 2021. Les résultats de ce concours sont depuis tenus secrets. Une communication via Facebook sera toutefois effectuée pour présenter les 26 candidats nominés et leurs réalisations.

CHIFFRES CLÉS

28 candidatures reçues
10 lauréats dont 1 prix du public

FINANCEMENT

Fonctionnement : 27 730 €
Région Centre-Val de Loire : 7 949 € (29%)
Région Pays-de-la-Loire : 14 730 € (53%)
EDF – CNPE de Chinon : 3 000 € (11%)
Autofinancement : 2 051 € (7%)





AXE 3

**UN TERRITOIRE
RESPONSABLE
ET DYNAMIQUE,
OUVERT À LA
COOPÉRATION**

PROGRAMME D'ÉDUCATION AU TERRITOIRE



Chaque année, le Parc et son réseau accompagnent en moyenne 200 classes du territoire. En 2020, seules 21 classes ont pu mener en intégralité leur projet. La crise sanitaire liée au COVID-19 a, en effet, considérablement désorganisé la vie scolaire et fragilisé les structures animatrices. Les organismes d'éducation à l'environnement ont été particulièrement touchés, notamment ceux qui ne peuvent, de par leurs thématiques, intervenir en milieu scolaire ou en extérieur.

Pour assurer la continuité des projets initiés et poursuivre l'accompagnement des enseignants, le Parc a mis à disposition des établissements des outils pédagogiques (vidéos, fiches...), durant la période de confinement.

Malgré les volontés, très peu d'animations ont pu être réalisées en mai/juin. Les enseignants, fortement mobilisés par la mise en place des protocoles sanitaires, ont préféré reporter ou annuler ces projets. Une partie des animations programmées pendant le confinement a pu être reportée à l'année suivante.

Le confinement du printemps 2020 a ainsi mis en exergue la nécessité du lien à la nature pour le bien-être et l'épanouissement de chacun. Cette crise souligne toute l'importance de l'expérimentation concrète, sensible et scientifique dans la construction des apprentissages. Une démarche portée par le Parc et son réseau d'intervenants depuis des années.

CHIFFRES CLÉS

103 annulations
44 reports
21 projets réalisés

FINANCEMENT

Fonctionnement : 75 054 €
Région Centre - Val de Loire : 29,3 %
Région Pays de la Loire : 70,7 %



RÉVITALISATION DE BENAIS : ATELIER INTERDISCIPLINAIRE D'ÉTUDIANTS



Les procédures d'aménagement et d'urbanisme sont souvent complexes et s'éloignent parfois de la réalité vécue par les habitants.

Pour stimuler l'innovation et permettre aux acteurs locaux d'enrichir les réflexions, le Parc a accompagné la commune de Benais via un appel à candidatures national. Organisé par la Fédération des Parcs et les ministères de l'Environnement et de la Culture, il a permis la mobilisation d'étudiants de différents horizons pour aller à la rencontre des habitants.

L'ENSA de Paris – la Villette, l'Agro Campus Ouest d'Angers et l'ESAM Design de Paris se sont associés pour permettre à leurs futurs paysagistes, architectes ou designers de travailler en situation réelle. La coordination pédagogique et participative des habitants a été assurée par l'association Didattica, un collectif qui travaille à la croisée de l'architecture, de l'éducation et de la démocratie.

FINANCEMENT

Fonctionnement : 8 465 € TTC
Région Centre-Val de Loire : 6 000 € (71%)
Fédération des Parcs : 1 000 € (12%)
Auto-financement : 1 465 € (17%)

Du 8 au 15 février 2020, 21 étudiants ont ainsi été réunis à Benais avec pour mission d'imaginer, ensemble et en relation étroite avec les populations concernées, la transition économique et sociétale du territoire. Le temps d'une semaine, ces jeunes, accompagnés par une équipe enseignante, des chargés de mission du Parc et des professionnels de l'aménagement, ont uni leurs compétences et connaissances pour imaginer Benais demain et faire profiter la commune de leur approche créative et de leur regard neuf.

Les propositions ont ensuite été exposées par les étudiants le samedi 15 février devant les élus, les acteurs économiques et les habitants du village et compilées dans un rapport illustré.

Pour la commune et le Parc, ces échanges ont été l'occasion de discuter avec les habitants des modèles de développement souhaitables pour un territoire rural qui s'interroge sur les évolutions environnementales et sociétales qui l'attendent. Le regard neuf et désintéressé des étudiants a permis d'insister sur des détails et des sujets inattendus, sensibles ou tabous. De manière plus opérationnelle, les propositions faites constituent autant d'outils et de leviers d'action dont la collectivité et les acteurs locaux pourront se saisir.

Pour les étudiants, ce fut une opportunité d'appréhender la réalité et la complexité du monde professionnel. Ils ont acquis de nouvelles compétences et expérimenté de nouvelles approches. L'énergie locale qui a été produite lors de cet atelier "Hors les Murs" doit maintenant être entretenue par la collectivité pour assurer à Benais une transition écologique et sociétale de qualité.

CHIFFRES CLÉS

21 étudiants et 5 professeurs ou professionnels encadrants
Plus de 40 heures consacrées par les étudiants aux entretiens et échanges avec les habitants et acteurs économiques
5 élus mobilisés pendant la semaine
80 habitants venus à la restitution

LANCEMENT DU NOUVEAU SITE INTERNET DU PARC



Vitrine immédiate et permanente des missions et activités du Parc, pour les habitants comme pour les élus et les touristes, le site Internet du Parc reste son support référent. Développé en 2012, ce dernier, très vieillissant, ne permet plus de répondre aux nouveaux besoins des internautes et à ceux de la structure.

De plus, le développement de la marque « Valeurs Parc » et avec elle la valorisation de ses nombreux bénéficiaires ainsi que le nouveau projet de charte 2023-2038 nécessitent une communication accrue, notamment via le web.

C'est dans ce contexte que la refonte globale du site est envisagée dès 2017. Les objectifs poursuivis sont multiples : s'adapter aux nouveaux usages, augmenter le niveau d'information du territoire sur le Parc, positionner le site comme une référence sur la

découverte des patrimoines du territoire, contribuer à la construction d'une destination touristique et de loisirs durables...

Un pilotage partagé du projet

Pour ce faire, le Parc met en place en 2017 un comité de pilotage composé d'élus et d'Ambassadeurs, animé par une agence spécialisée. Le comité participe à l'élaboration du cahier des charges en hiérarchisant les publics cibles, les messages et en travaillant à l'arborescence du site.

En 2018, un photographe professionnel est mandaté pour effectuer un large reportage en vue d'alimenter le site.

D'un site plaquette à un environnement de travail

Parallèlement, le marché pour le développement du nouveau site est lancé. Ce projet d'envergure inclut la refonte totale du site principal, du site consacré à l'éducation et de l'extranet utile aux partenaires de l'agenda des animations, qui saisissent et évaluent directement leurs animations sur le site. Ces dernières alimentent la rubrique « Agenda » ainsi que la version papier.

Après une intense phase de développement, de tests, de rédaction et de mise en ligne des contenus, le site est finalement lancé en juin 2020.

Une ergonomie complètement repensée

Conçu comme une porte ouverte sur le territoire, le site laisse la part belle aux images d'un patrimoine naturel, culturel et paysager à préserver avec une mise en page moderne et épurée. Les pages, largement illustrées, sont accompagnées de textes vérifiés par des experts, détaillant les paysages, la faune et la flore, l'architecture, la culture locale et les activités agricoles. Le site retranscrit toute la richesse, la complexité et la beauté du territoire.

L'offre de services du Parc à destination des collectivités, des entreprises, des associations et des habitants est largement mise en avant avec cette nouvelle version.

Une rubrique « Destination Parc » spécialement créée met en lumière l'offre touristique dense et variée du Parc. Elle permet de préparer son programme sur

mesure, avant et pendant les vacances : activités à pied, à vélo, à cheval, visites, expositions, animations, randonnées... Chaque page donne la possibilité de filtrer et de géolocaliser les activités, les prestations et les événements. Il est également possible de faire des recherches en fonction de ses centres d'intérêts, thématiques particulières ou envies.

Des éléments rédactionnels qualitatifs

La rédaction de la rubrique « Le Territoire » est réalisée par une journaliste. Cette rubrique constitue un vrai plus par rapport à l'ancien site. Elle propose des entrées paysage, architecture, culture, nature et activités agricoles pour découvrir toutes les richesses du territoire, de la marine de Loire à notre patrimoine historique en passant par la faune et la flore locales.

Ce nouveau site Internet est également disponible en anglais. Les éléments traduits sont sélectionnés parmi les pages touristiques avec une offre possible en anglais, des animations disponibles en anglais...

Une administration centralisée et simplifiée

La nouvelle gestion centralisée à partir d'un CMS Open Source (Drupal) permet d'optimiser l'administration de l'outil et d'éviter le recours à des prestataires extérieurs. L'interface, simple d'utilisation, permet de gérer les contenus facilement. Elle accueille plusieurs extranets. Le premier consacré à l'éducation au territoire, un second nécessaire pour la constitution et l'évaluation des sorties du carnet de découvertes du Parc et enfin, un extranet pour les acteurs du tourisme en lien avec la Charte Européenne du Tourisme Durable.

CHIFFRES CLÉS

10 500 visiteurs par mois (+300%)
16 500 pages vues par mois (+28%)
10 000 visiteurs étrangers en haute saison (+200%)

Pages les plus consultées :

1. Agenda
2. Les sorties
3. Le territoire (troglos, La Loire)

FINANCEMENT

Investissement : 61 880 € sur 3 ans
Région Centre - Val de Loire : 20 %
Région des Pays de la Loire : 80 %



UNE EXPERTISE AU SERVICE DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Les richesses écologiques et paysagères du territoire impliquent une prise en considération de leurs spécificités dans tout projet d'aménagement du territoire. Le cadre réglementaire impose également que toute installation ou toute construction, industrielle, artisanale, agricole, prenne en considération ces éléments selon leur potentiel impact. C'est l'application de la séquence « Éviter, Réduire et Compenser ». Le Parc œuvre pour que la protection des patrimoines devienne une composante à part entière du projet d'aménagement et non une contrainte qui va limiter le projet. Il conseille les porteurs de projet le plus en amont possible. Cette volonté est réaffirmée par la Présidente en septembre 2020.

Comme chaque année, l'avis du Parc a été sollicité sur de nombreux projets en lien avec la biodiversité, et sur des questions de publicité ou d'enseignes.

L'année électorale n'a pas été propice à la finalisation

de PLU et PLUi. De plus, les orientations de la charte actuelle datant de 2008, les évolutions du code de l'urbanisme ont rendu obsolètes bon nombre des recommandations qui y sont exprimées, diminuant la pertinence et la portée de l'avis du Parc.

Quelques sujets apparaissent de plus en plus problématiques au regard de leur nombre en augmentation ou vis-à-vis de leur acceptabilité par la population. C'est par exemple le cas du développement dans la vallée de grands abris plastiques pour le maraîchage ou des parcs photovoltaïques qui profitent des objectifs de production d'énergie renouvelable.

La formulation d'avis et de conseils aux projets d'aménagement est une activité qui peut être chronophage. Elle est par nature difficile à planifier. Il est parfois choisi de ne pas passer de temps à formuler une réponse lorsque les enjeux sont faibles au regard de la charte : l'avis est alors réputé tacitement favorable.

CHIFFRES CLÉS

Typologie des projets	Nb. total
Biodiversité	23
Paysage	16
Energie	9
Urbanisme	4
Total général des sollicitations	52

Avis rendus	Nb. total
Favorables*	13
Favorables avec recommandations	8
Défavorables	2
Information ou simple conseil	10
Simple informations	19
Total général des avis rendus	52

(*) Cette catégorie inclut les réponses écrites, orales (en réunion) ou non formulées (car réputées favorables en absence de réponse).

MAISON DU PARC : QUAND LES TROGLOS SE DÉVOILENT...



Le patrimoine troglodytique, des richesses à (re)découvrir

Les cavités troglodytiques sont un élément emblématique du territoire. La diversité géologique locale, entre tuffeau et falun, a permis l'apparition d'habitats troglodytiques très différents. Qu'ils soient de plaine ou de coteau, ces troglos sont les témoins d'une histoire riche : ils ont connu des usages successifs variés et une continuité d'occupation remarquable. En 2020, la Maison du Parc souhaite mettre en lumière les cavités troglodytiques. Le programme d'animations et d'expositions qu'elle a concocté, apporte aux habitants et touristes les clefs de lecture pour comprendre l'ensemble des aspects qui en font un patrimoine exceptionnel et leur donne l'envie de les découvrir in situ.

Le maître mot : s'adapter face à la crise

L'année 2020 a été particulièrement bouleversée par la crise sanitaire et le confinement du printemps. L'ouverture de la Maison du Parc, le 29 février, n'a duré que quelques jours, repoussée au 21 mai 2020. Malgré cette fermeture exceptionnelle, les visiteurs ont pu profiter des services de la Maison du Parc en toute sécurité et jusqu'au 30 octobre, grâce au protocole sanitaire mis en place : sens de circulation, marquage

au sol, accueil de 12 personnes maximum, accès limité aux différents espaces, masque obligatoire, fermeture de l'exposition permanente, aménagement des bornes d'accueil...

Une année riche malgré la pandémie

L'exposition « Troglos du monde », inaugurée le 28 février 2020 et prévue jusqu'au 21 juin, a été présentée au public tout au long de la saison, pour lui donner plus de visibilité. De la Chine à la France en passant par l'Italie, elle invite à partir à la rencontre de l'immense variété du patrimoine troglodytique et à découvrir une autre façon d'habiter la planète. Elle sera proposée au prêt en 2021 et circulera sur le territoire, dès le confinement levé.

L'exposition « Loire à vélo troglo », dédiée à la présentation des futurs aménagements de la portion troglodytique de la Loire à vélo, a été conçue en partenariat avec la Communauté d'agglomération Saumur-Val de Loire. Installée dans les jardins de la Maison du Parc, elle sera présentée sur l'agglomération en 2021, dans le cadre des réunions de concertation préalables à la réalisation des travaux.

Les 3/4 des animations programmées ont pu être réalisées dans le respect des mesures sanitaires : groupes familiaux de 6 personnes maximum, en extérieur, départs différés... Le reliquat financier est reporté en 2021 pour des animations à destination des accueils de loisirs.

Côté boutique, le chiffre d'affaires reste similaire à l'an passé. La Maison du Parc propose à la vente de nombreux ouvrages, jeux et autres objets ludiques et pratiques. Adaptée aussi bien aux enfants qu'aux adultes, cette sélection s'étoffe chaque année.

FINANCEMENT

Investissement : 24 200 € TTC
Région Pays de la Loire : 79,6 %
Région Centre-Val de Loire : 8,5 %
PNR : 11,8 %

Fonctionnement : 5 900 € TTC
Région Pays de la Loire : 61 %
Région Centre-Val de Loire : 32 %

CHIFFRES CLÉS

11 790 visiteurs à la Maison du Parc
(contre 19 710 en 2019)
344 participants aux animations, conférences, sorties



L'ÉQUIPE DU PARC EN 2020



Pascal QUENIOT
Directeur



Benoit MAUDUIT
Entretien et maintenance



Thibaut Meurgey
Communication



Camille LEPERE
Révision de la charte



Michel MATTEI
Chef du service
Urbanisme

Aménagement et éco-développement



Florence BUSNOT-RICHARD
Energie- Climat



Sylvie NICOLAS
Éco-développement
et Évaluation



Wilfrid COMBADIÈRE
Agriculture et forêt

Tourisme et médiation des patrimoines



Virginie BELHANAFI
Chef de service
Tourisme et loisirs



Sarah KASBY
Accueil Maison du Parc
Centre de ressources



Emmanuelle CREPEAU
Éducation au territoire



Fabienne CAUTY
Accueil Maison du Parc
Gestion de la boutique



Christèle BULOT
Développement culturel
Responsable de la Maison
du Parc



Camille DEPLAIX
Équipements touristiques,
PAO et événementiels



Vincent BENOIST
Système d'information Géographique

Service administration générale



Cindy MANNESSIER
Chef du service
Administration et finances



Laurence PIQUIER
Secrétariat de direction



Irène BERTHELOT
Responsable Comptabilité
et ressources humaines



Sonia BOURGEAU
Accueil/Secrétariat



Nathalie JUBERT
Comptabilité et ressources
humaines



Cindy VENNEVIER
Accueil/Secrétariat

Biodiversité et paysages



Guillaume DELAUNAY
Chef de service
Patrimoine naturel



Bastien MARTIN
Patrimoine naturel



Olivier RIQUET
Patrimoine naturel
NATURA 2000 (37)



Mélanie CHOLLET
Paysage



Lucile STANICKA
Patrimoine naturel
NATURA 2000 (49)



Elise MAUDRY
Paysage



Maelle LADISLAS
Technicienne amphibiens
exotiques

I ACCUEIL DES STAGIAIRES EN 2020

Par son territoire, ses enjeux et ses missions, le Parc est un lieu privilégié d'analyse pour les étudiants et les jeunes sortant des études. En accueillant régulièrement des stagiaires et des volontaires en service civique au sein de son équipe technique, le Parc assure le transfert de ses savoir-faire.

Par la nature des travaux qui leur sont confiés, les jeunes participent activement à la mise en oeuvre des missions du Parc. Leur regard neuf, leur analyse et leur disponibilité sont précieux pour le projet du territoire.

Aménagement et éco-développement

Julianne RICOU (6 mois) Mission Eco-Développement - Opération Concours Eco-Trophée - Master 2 de Géographie, Aménagement et Développement à l'université d'Orléans. Julianne a participé à l'organisation du concours Eco-Trophée dans ses phases de communication, recherche / accompagnements puis visites des candidats et enfin préparation du jury.

Agnès VAN NIEUWENHUYZE (15 jours) En Licence 2 de Géographie et aménagement du territoire à la Faculté de Lettres, Langues et Sciences Humaines d'Angers, Agnès a réalisé un stage découverte du Parc aux côtés de la chargée de mission Eco-Développement.

Biodiversité et paysages

Benjamin BESSE (6 mois) a travaillé sur la flore et les habitats de la RNR du marais de Taligny. Son travail a permis de remettre à jour la cartographie complète des habitats de la réserve, de suivre l'évolution de la flore patrimoniale et les effets des travaux de restauration hydraulique du site engagés en 2019. Les résultats de ses études ont complété le projet de futur plan de gestion de la réserve en préparation pour la période 2022-2033.

Mélodie BOURREAU (1 mois) Etudiante en L3 Ecologie, Biologie des organismes à l'université de Poitiers, et **Laetitia ALLEGRINI** (1 mois) Etudiante CASTA M1 GAED / Ecologie et éco-ingénierie des zones humides à l'université d'Angers avaient été missionnées pour réaliser une cartographie 2020 du Millet scabre sur les secteurs de Montreuil-Bellay, Beaufort-en-Anjou, Doué-en-Anjou. Les contraintes sanitaires nous ont obligés à réorienter ces stages vers une autre mission : une étude géologique de la Réserve Naturelle Régionale de Méron.

Tourisme et médiation des patrimoines

Sarah POUVREAU (1 mois) en BTS Tourisme au Lycée Duplessis-Mornay à Saumur a participé à l'accueil et à la médiation des patrimoines à la Maison du Parc.

Florine DAUCÉ (1 semaine) en 3e au Collège Pierre de Ronsard à Bourgueil a effectué un stage d'observation à l'accueil de la Maison du Parc.

Communication

Clémentine DALIGAUX (6 mois) a été mobilisée en appui à l'organisation et à la communication de la Fête du Parc ainsi qu'à l'animation du site Internet. Etudiante en Master 2 Développement Durable: Stratégies de concertation et de communication à l'Université de Caen Normandie, ses missions ont dû être réorientées avec l'arrivée de la pandémie et l'annulation de la Fête du Parc. Son travail s'est donc majoritairement porté sur l'accompagnement du lancement du nouveau site Internet.

ACCUEIL DES SERVICES CIVIQUES EN 2020

Le Parc a sollicité et obtenu un agrément pour accueillir des volontaires en service civique. Cette volonté poursuit deux buts :

Concourir à la formation et au renforcement de compétences de jeunes souhaitant s'investir dans les domaines professionnels exercés par le Parc.

Bénéficier d'un renforcement ponctuel pour approfondir des sujets d'étude ou explorer des idées pouvant faire l'objet de développements ultérieurs.

En 2020, trois missions étaient proposées :

Evolution des modes de vie et tiers lieux de transition

Louis CHATEAU, Élève ingénieur à l'École Nationale Supérieure de l'Énergie, l'Eau et l'Environnement - Polytech Grenoble, est arrivé en septembre, prenant la suite de **Margot HANNEQUART** qui avait commencé sa mission en décembre 2019. Il a assisté la chargée de mission énergie climat, pour faire le lien entre les habitants, les associations et les élus du territoire sur les thèmes de l'énergie, l'alimentation, le climat, cartographier les collectifs d'acteurs et accompagner l'émergence de « tiers lieux de transition » et tester une grille d'analyse des plans climat.

Compilation des retours d'expériences menées par le Parc

Marie ROI, Etudiante M2 Géographie et Aménagement de la Montagne à l'université Savoie Mont Blanc, a pu développer un projet de collection de fiches et de dossiers techniques présentant les retours d'expérience. Elle a également accompagné l'accueil des étudiants à Benais.

Animation et recensement autour des questions du patrimoine

Fanny MARTINEZ a étudié différentes actions de ce type menées notamment dans d'autres Parcs naturels régionaux. Elle a contribué à poser les bases du projet de recensement participatif des patrimoines



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Bureaux du Parc

7, rue Jehanne d'Arc 49730 MONTSOREAU
Tél. 02 41 53 66 00
info@parc-loire-anjou-touraine.fr
www.parc-loire-anjou-touraine.fr

Maison du Parc

15, avenue de la Loire 49730 MONTSOREAU
Tél. 02 41 38 38 88
maisonduparc@parc-loire-anjou-touraine.fr

Conception et cartographie: PNR Loire-Anjou-Touraine

Impression: Imprimerie Loire Impression
Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement avec des encres végétales.

Crédit photos :

Nicolas Van Ingen, Jérôme Paessant, Kreazim, Kumquat Prod,
Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire, PNR Loire-Anjou-Touraine